



Couverture Soins à domicile

POUR UN RÉTABLISSEMENT OPTIMAL





Après une chirurgie d'un jour ou une hospitalisation, la période de rétablissement est primordiale. Elle permet de retrouver ses activités habituelles de façon sécuritaire et durable.

Avec la couverture Soins à domicile, vos employés et leurs personnes à charge assurées peuvent profiter d'une convalescence sans tracas et se consacrer à prendre du mieux en toute tranquillité d'esprit.

Le rétablissement des employés compte pour vous ?

Nous assurons le relais pour les aider à se rétablir rapidement.

Service d'assistance convalescence

Nous faisons plus que répondre à vos questions! Nos employés expérimentés évaluent les demandes et coordonnent les communications des assurés avec les services de santé, les médecins et les fournisseurs de soins privés en plus de les prendre en charge, s'il y a lieu. Vos employés peuvent obtenir des renseignements sur les ressources disponibles dans leur région 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en ce qui concerne les services suivants:

- soins infirmiers à domicile
- repas à domicile
- entretien ménager
- maisons de convalescence privées

S'il y a lieu, les services de prise en charge comprennent:

- la coordination des soins à domicile
- l'évaluation de la demande afin de déterminer les besoins
- les communications avec les services de santé
- les ententes avec des fournisseurs de soins privés
- les communications avec le médecin traitant
- le suivi systématique tout au long de la convalescence
- l'organisation de l'admission dans une maison de convalescence
- le suivi de l'évolution du dossier

Services d'aide à domicile

- assistance à l'égard des activités de base de la vie quotidienne: soins d'hygiène personnelle, préparation des repas et habillage
- entretien du domicile: ménage, lessive et vaisselle
- entretien extérieur: déneigement et entretien du terrain
- accompagnement pour des consultations ou des visites médicales

Nous remboursons les services d'aide à domicile jusqu'à concurrence de 60 \$ par jour lorsqu'ils sont rendus par un fournisseur, et de 25 \$ par jour lorsqu'ils sont rendus par un ami ou un membre de la famille immédiate de l'assuré.

Frais de garde d'enfants

Frais engagés à domicile ou dans un service de garde, jusqu'à concurrence de 25 \$ par jour.

Déplacements

Frais de déplacement au moyen du transport en commun ou d'un taxi, engagés pour des consultations, des visites médicales ou paramédicales ou des traitements reçus à l'extérieur du domicile de l'assuré.

Les frais admissibles sont de 0,25 \$ du kilomètre pour l'usage du véhicule de l'assuré ou d'une tierce personne, jusqu'à concurrence de 30 \$ par déplacement (aller-retour) et d'un maximum global de 350 \$, incluant les frais de stationnement.

Soins infirmiers et maisons de convalescence

- services d'une infirmière autorisée, d'une infirmière auxiliaire ou d'une préposée aux bénéficiaires
- frais de séjour dans une chambre à deux lits, repas compris, dans une maison de convalescence ou de réadaptation autorisée

Les soins infirmiers et les frais de séjour dans une maison de convalescence sont automatiquement inclus dans la garantie accident-maladie et ne font pas partie de la couverture Soins à domicile. Les frais admissibles sont assujettis à un maximum stipulé dans la garantie accident-maladie.

À propos de Desjardins Assurances

Desjardins Assurances propose une gamme adaptée de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite. Depuis plus d'un siècle, ses services novateurs sont offerts aux particuliers, aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances assure la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Elle est l'une des cinq principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir des renseignements additionnels sur nos produits et services.

Vancouver

604 718-4410
1 800 667-6267

Winnipeg

204 989-4350
1 888 942-3383

Montréal

514 285-7880
1 800 363-3072

Halifax

902 466-8881
1 800 567-8881

Calgary

403 216-5800
1 800 661-8666

Toronto

416 926-2662
1 800 263-9641

Québec

418 838-7800
1 877 828-7800

St. John's

1 800 567-8881

Edmonton

780 822-2293

Ottawa

613 224-3121
1 888 428-2485

desjardinsassurancevie.com



Fière alliée de



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

^{MD} Marque déposée propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada reconnaît l'importante contribution de ses commanditaires. Cette reconnaissance ne constitue pas une recommandation.

^{MC} L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots en français ou en anglais sont des marques de commerce de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada utilisées sous licence.